



Non respect du devis de travaux isolation toiture

Par **la paillotte**, le **26/10/2009** à **22:02**

bonjour, rnEn 2007,j'ai fait exécuter des travaux d isolation toiture par un professionnel local, puis fait rnaménagé les combles.rnLe devis prévoyait isolant sterodur 8 cm équivalent 22.5 cm laine de verre.rnA l'usage je m aperçois qu il fait froid en hiver et chaud l'été.rnL'etude des fiches techniques de l'isolant en place stipule coefficient RD 2.35rnLaine de verre en 22.5 RD 5.625.rnL' entrepreneur prétant que c est son fournisseur qui lui a dit? mais aucune confirmation écrite.rnUn dossier a été déposé auprès de son assurance décennale la réunion va avoir lieu prochainement.rnUn assureur a t il l'obligation de couvrir son client, ou peut t il refuser en invoquant la possible faute intentionnelle.rnDans ce cas qu elle va etre mon recours.rnMerci d'avance